



## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE ORDINAIRE

AVIS vous est donné qu'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Jonquière sera tenue dans la salle Pierrette-Gaudreault, 4160, rue du Vieux-Pont, arrondissement de Jonquière, le 9 juin 2026, à 12 h.

	But	Service
1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	Résolution	
2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX		
2.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 12 mai 2026	Résolution	Greffe
3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CCU		
3.1 Comité consultatif d'urbanisme de Jonquière - Rapport de la réunion du 27 mai 2026	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.1 PPCMOI – Gobeil & Desbiens CPA inc. – 2645, rue Saint-Hubert, Jonquière – PPC-295 (id-19289) (AJ-CCU-2026-20)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.2 Dérogation mineure – Le Monde de l'Énergie inc. – 3420, rue de l'Énergie, Jonquière – DM-4967 (id-15592)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.3 Dérogation mineure – Joanny Bouchard – 4235, rue de l'Émeraude, Jonquière – DM-6143 (id-19202)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.4 Dérogation mineure – 9501-0179 Québec inc. – 2405, rue de la Métallurgie, Jonquière – DM-6149 (id-19225)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.5 Dérogation mineure – Carl Fortin et Catherine Gagnon – 3059, rue de l'Émeraude, Jonquière – DM-6155 (id-19232)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.6 Dérogation mineure – Anne-Frédérique Bouchard-Bernard et Didier Lemieux-Tremblay – Lots 6 631 673 et 6 665 347 du cadastre du Québec, voisins du 4245, rue des Épinettes, Jonquière – DM-6157 (id-19236)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.7 Dérogation mineure – 9341-7608 Québec inc. – 2675, boulevard du Royaume, Jonquière – DM-6167 (id-19285)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.8 PIIA – 9341-7608 Québec inc. – 2675, boulevard du Royaume, Jonquière – PI-5201 (id-19218) (AJ-CCU-2026-21)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.9 PIIA – Marc Bertrand – 4391 à 4393, rue du Rivage, Lac-Kénogami – PI-5202 (id-19227) (AJ-CCU-2026-22)	Résolution	Service de l'aménagement du

	But	Service
		territoire et de l'urbanisme
3.1.10 PIIA – 9547-9952 Québec inc. – Lot 5 524 567 du cadastre du Québec, face au 2395, boulevard René-Lévesque, Jonquière – PI-5211 (id-19279) (AJ-CCU-2026-23)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.11 PIIA – Patronage St-Vincent-de-Paul de Jonquière – 2565, rue Saint-Dominique, Jonquière – PI-5214 (id-19271) (AJ-CCU-2026-24)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.12 PIIA – Catherine Mihelich – 3880, rue Alonzo-Gravel, Jonquière – PI-5215 (id-19283) (AJ-CCU-2026-25)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.13 PIIA – CSS De La Jonquière – 2390, rue Pelletier, Jonquière – PI-5216 (id-19287) (AJ-CCU-2026-26)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
3.1.14 PIIA – Stéphane Lacasse et Marie-Claude Tremblay – 1976, rue Fluhman, Jonquière – PI-5217 (id-19295) (AJ-CCU-2026-27)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
<b>4 DÉROGATIONS MINEURES - PRÉSENTATION - COMMENTAIRES DU PUBLIC - ADOPTION</b>		
4.1 Dérogation mineure – Léo Mcnicoll – 3055, rue des Missionnaires, Lac-Kénogami – DM-6142 (id-19191)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
4.2 Dérogation mineure – Éric Villeneuve et Geneviève Beaudoin – 5551, route des Bouleaux, Shipshaw – DM-6146 (id-19198)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
<b>5 AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU 1ER PROJET DE RÈGLEMENT</b>		
5.1 Avis de motion - Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (zone 82420, au secteur des rues de l'Hôpital, Saint-Bernard, de Montfort et du boulevard Harvey, Jonquière) (ARS-1806)	Avis de motion	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
5.1.1 Adoption du 1er projet de règlement - Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (zone 82420, au secteur des rues de l'Hôpital, Saint-Bernard, de Montfort et du boulevard Harvey, Jonquière) (ARS-1806)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
<b>6 ADOPTION DE RÈGLEMENT</b>		
6.1 Adoption de règlement - Règlement VS-RU-2026-77 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (zone 61800, au secteur des rues Powell, Alder, Darling et du boulevard Mellon, Jonquière) (ARS 1779)	Résolution	Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
<b>7 AIDES FINANCIÈRES AUX ORGANISMES</b>	Résolution	Arrondissement de Jonquière
<b>8 AFFAIRES GÉNÉRALES</b>		
8.1 Autorisation de travaux - Réfection de trottoir au 2330, rue de la Montagne	Résolution	Bureau d'arrondissement de Jonquière

	But	Service
8.2 Demande d'ajout d'un panneau "Interdit de stationner" sur la rue Gilbert	Résolution	Bureau d'arrondissement de Jonquière
8.3 Demande d'analyse de la circulation sur la rue Gilbert	Résolution	Bureau d'arrondissement de Jonquière
8.4 Autorisation de travaux - Réfection de bordure au 4091, rue Le Gardeur	Résolution	Bureau d'arrondissement de Jonquière
8.5 Autorisation de travaux - Réfection de bordure au 4116 et 4120, rue Groulx	Résolution	Bureau d'arrondissement de Jonquière

## 9 SÉANCE TENANTE

## 10 PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

10.1 La prochaine séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Jonquière aura lieu le 14 juillet 2026 à 12h, à la salle Pierrette-Gaudreault située au 4160, rue du Vieux-Pont, arrondissement de Jonquière.

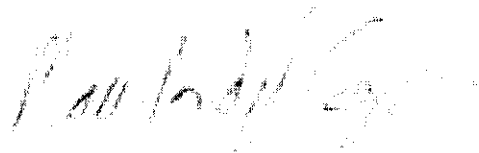
## 11 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

## 12 PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

## 13 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution

DONNÉ À SAGUENAY, P.Q., ce 4<sup>e</sup> jour du mois de juin 2026.



Marc-André Gagnon, assistant-greffier de la Ville

Avis de motion - Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (zone 82420, au secteur des rues de l'Hôpital, Saint-Bernard, de Montfort et du boulevard Harvey, Jonquière (ARS-1806)

**Service**

Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

**Préparé par**

Jade Rousseau

**But**

Avis de motion

**Documents annexes : Récupérer les documents pdf fusionnés**

[ARS-1806A.pdf](#)

[2-PS-1806.pdf](#)

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHICOUTIMI  
VILLE DE SAGUENAY  
ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE**

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2026-\_\_\_\_\_ AYANT  
POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE  
SAGUENAY (zone 82420, au secteur des rues de l'Hôpital,  
Saint-Bernard, de Montfort et du boulevard Harvey,  
Jonquière (ARS-1806))

---

Règlement numéro VS-RU-2026-\_\_\_\_\_ passé et adopté à la séance ordinaire du conseil  
d'arrondissement de Jonquière, tenue dans la salle des délibérations le \_\_\_\_\_ 2026.

**PRÉAMBULE**

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage VS-R-2012-3 de la Ville de  
Saguenay de manière à autoriser la classe d'usage, commerce d'hébergement et de congrès (c2c)  
dans la zone 82420 au secteur des rues de l'Hôpital, Saint-Bernard, de Montfort et du boulevard  
Harvey, Jonquière (ARS-1806);

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné, savoir  
à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Jonquière du 9 juin 2026.

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

**ARTICLE 1.-** Le présent règlement modifie le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la  
Ville de Saguenay de manière à :

**Classe d'usage permise**

1) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée P-41-82420 la classe  
d'usage suivante :

– C2C – Commerce d'hébergement et de congrès

**Structure du bâtiment**

2) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée P-41-82420 la structure de  
bâtiment suivante :

Usage(s)	Structure(s) du bâtiment principal
C2C	Détachée

### Normes de lotissement

- 3) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée P-41-82420 les dimensions minimales de terrain suivantes :

Usage	Structure	Largeur	Profondeur	Superficie
C2C	Détachée	35	60	2100

- 4) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée P-41-82420 les marges minimales suivantes :

Usage	Structure du bâtiment	Marge avant	Marge latérale 1	Marge latérale 2	Marge latérale sur rue	Marge arrière	Marge arrière sur rue
C2C	Détachée	15	8	8	15	15	15

- 5) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée P-41-82420 les dimensions du bâtiment suivantes :

Usage	Structure	Hauteur (min/max)	Largeur (min)	Superficie d'implantation au sol (min)
C2C	Détachée	1/3	10	100

ARTICLE 2.- Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la loi.

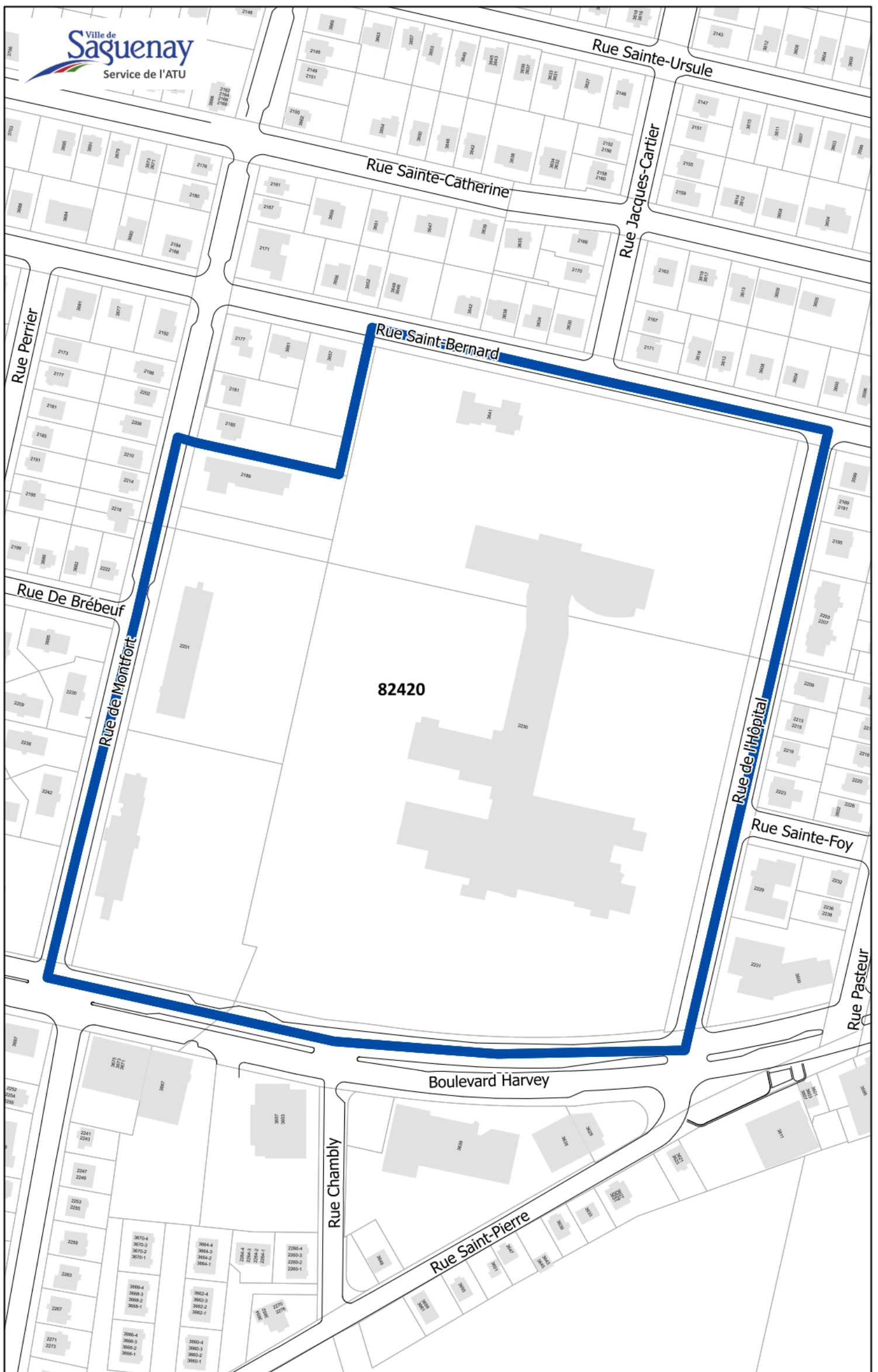
PASSÉ ET ADOPTÉ, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par le président du conseil d'arrondissement.

---

Président

---

Assistant-greffier



**Arrondissement de Jonquière**  
**ARS-1806**

Ce plan fait partie intégrante du règlement

Adoption de règlement - Règlement VS-RU-2026-77 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay (zone 61800, au secteur des rues Powell, Alder, Darling et du boulevard Mellon, Jonquière) (ARS 1779)

But

Résolution

Documents annexes : Récupérer les documents pdf fusionnés

[ARS-1779 - PLAN.pdf](#)  
[VS-RU-2026-77.pdf](#)

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHICOUTIMI  
VILLE DE SAGUENAY  
ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE**

RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2026-77 AYANT  
POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE  
SAGUENAY (zone 61800, au secteur des rues Powell,  
Alder, Darling et du boulevard Mellon, Jonquièrre  
(ARS-1779))

---

Règlement numéro VS-RU-2026-77 passé et adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Jonquièrre, tenue dans la salle des délibérations le 9 juin 2026.

**PRÉAMBULE**

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à autoriser les usages unifamiliaux dans la zone 61800 au secteur des rues Powell, Alder, Darling et du boulevard Mellon, Jonquièrre (ARS-1779);

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné, savoir à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Jonquièrre du 14 avril 2026.

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

**ARTICLE 1.-** Le présent règlement modifie le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay de manière à :

**Classe d'usage permise**

1) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée CS-55-61800 la classe d'usage suivante :

– H1 – Unifamiliale

**Structure du bâtiment**

2) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée CS-55-61800 les structures de bâtiments suivantes :

Usage(s)	Structure(s) du bâtiment principal
H1	Détachée
H1	Jumelée
H1	En rangée

### Normes de lotissement

- 3) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée CS-55-61800 les dimensions minimales de terrain suivantes :

Usage	Structure	Largeur	Profondeur	Superficie
H1	Détachée	18	30	540
H1	Jumelée	12	30	360
H1	En rangée	6	30	180

- 4) **AJOUTER** à la grille des usages et des normes identifiée CS-55-61800 les dimensions du bâtiment suivantes :

Usage	Structure	Hauteur (min/max)	Largeur (min)	Superficie d'implantation au sol (min)
H1	Détachée	1/5	6	48
H1	Jumelée	1/5	6	36
H1	En rangée	1/5	5	35

### Articles applicables

- 5) **ASSUJETTIR** à la grille des usages et des normes identifiée CS-55-61800 l'article applicable suivant :

Article 1353 du chapitre 11 du règlement de zonage

Note : Cases de stationnement non requises

La lettre S est applicable à la classe d'usage H1 à structure détachée, jumelée et en rangée.

- 6) **ASSUJETTIR** à la grille des usages et des normes identifiée CS-55-61800 l'article applicable suivant :

Articles 1314 à 1317 du chapitre 11 du règlement de zonage

Note : Les marges prescrites pour les centres-villes s'appliquent aux bâtiments principaux.

La lettre H est applicable à la classe d'usage H1 à structure détachée, jumelée et en rangée.

- 7) **ASSUJETTIR** à la grille des usages et des normes identifiée CS-55-61800 l'article applicable suivant :

Articles 424.1 à 424.8 du chapitre 5 du règlement de zonage

Note : Les résidences de tourisme sont autorisées.

La lettre II est applicable à la classe d'usage H1 à structure détachée, jumelée et en rangée.

- 8) **ASSUJETTIR** à la grille des usages et des normes identifiée CS-55-61800 l'article applicable suivant :

Articles 329, 332 et 333 du chapitre 5 du règlement de zonage

Note : Les services personnels sont autorisés.

La lettre GG est applicable à la classe d'usage H1 à structure détachée et

jumelée.

- 9) **ASSUJETTIR** à la grille des usages et des normes identifiée CS-55-61800 l'article applicable suivant :

Articles 329 à 330 du chapitre 5 du règlement de zonage

Note : Un gîte du passant est autorisé dans un bâtiment principal.

La lettre EE est applicable à la classe d'usage H1 à structure détachée.

ARTICLE 2.- Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment remplies selon la loi.

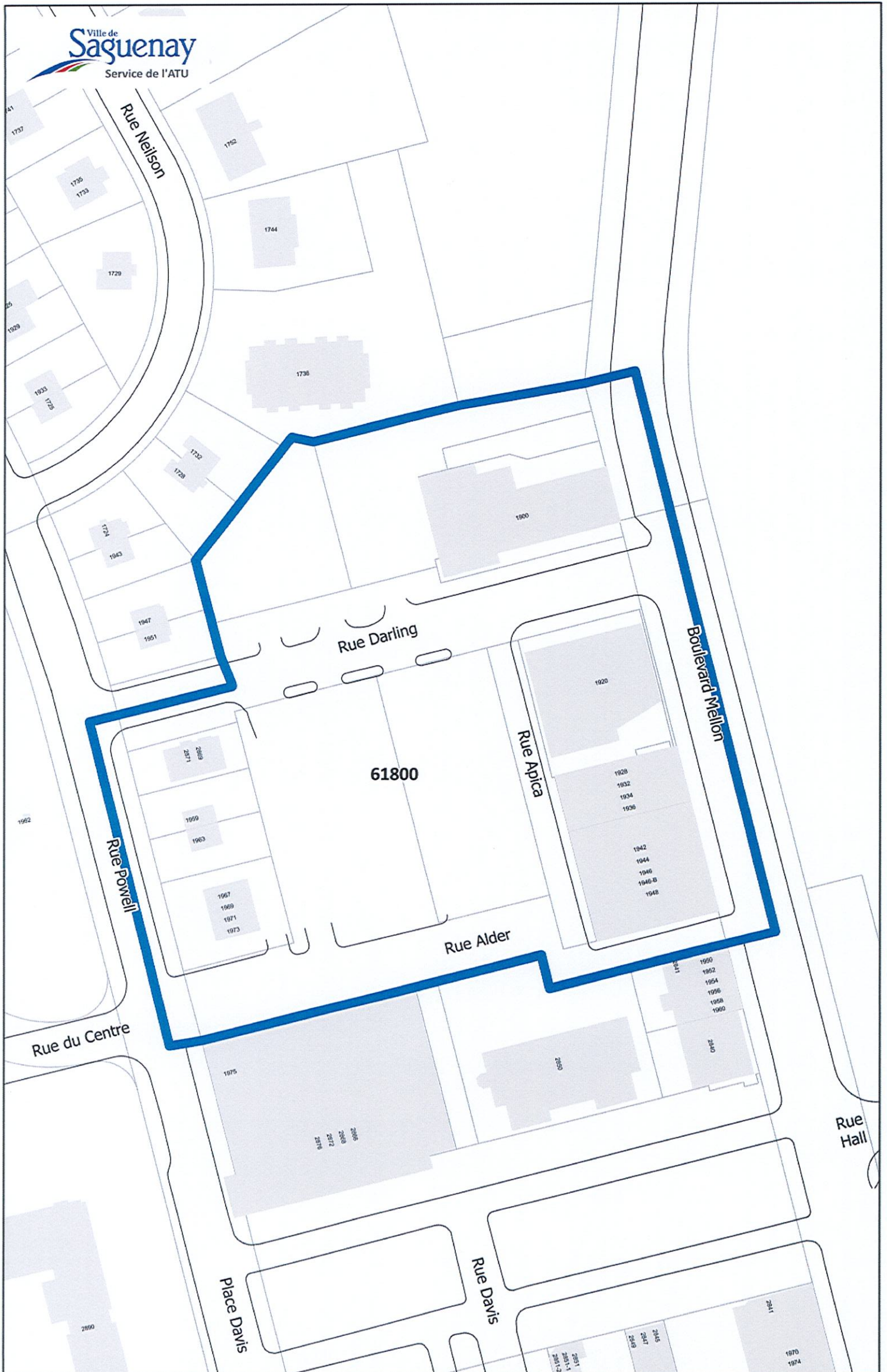
**PASSÉ ET ADOPTÉ**, tel que ci-dessus mentionné, en séance présidée par le président du conseil d'arrondissement.

---

Président

---

Assistant-greffier



**Arrondissement de Jonquière**  
**ARS-1779**

Ce plan fait partie intégrante du règlement